

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit

MaxBiotic

Numéro de l'autorisation

F404-001

Utilisation recommandée

Bio-enzymatic cleaner

Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation: Ne pas utiliser d'une manière non spécifiée sur l'étiquette du produit.

Manufacturer/Supplier

Canberra Corporation
3610 N. Holland-Sylvania Rd.
Toledo Ohio 43615
Etats-Unis

Téléphone: +1 (419) 841-6616
Site web: <http://canberracorp.com/>

e-Mail (personne compétente)

regulatorycompliance@canberracorp.com

Numéro d'appel d'urgence

800-424-9300

National poison center

800-222-1222

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon SGH

Sensibilisation cutanée.

H317.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Pictogrammes



Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Éliminer le contenu/réceptacle dans des installations de combustion industrielles.

Composants dangereux pour l'étiquetage

(R)-p-mentha-1,8-diène

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom de la substance	Identificateur	%M
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	No CAS 112-34-5	1 - < 5
(R)-p-mentha-1,8-diène	No CAS 5989-27-5	0.1 - < 1

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS**Après inhalation**

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Moyens d'extinction appropriés**

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau**- Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommes) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	Citrus
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent (fluide)
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	8.5 – 10
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible

Densité et/ou densité relative

Densité	Non déterminé
Densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité	Complètement miscible avec l'eau.
-------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

Matières incompatibles

Combustibles

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU

non soumis aux règlements sur le transport

Désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
Classe(s) de danger pour le transport	aucune
Groupe d'emballage	pas attribué
Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Non soumis aux règlements sur le transport.

Non soumis à l'IMDG.

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementations nationales (États-Unis)****Toxic Substance Control Act (TSCA)**

les ingrédients ne sont pas tous répertoriés (ACTIVE)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			CA TACs
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5		EU Fragrance Allergens

- Toxic or Hazardous Substance List (MA-TURA)

Nom de la substance	No CAS	DEP CODE	PBT / HHS / LHS	PBT / HHS Threshold	De Minimis Concentration Threshold
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		1022			1.0 %

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Remarques	Classifications
(R)-p-mentha-1,8-diène	138-86-3		F2
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			

Légende

F2 Flammable - Second Degree

- Hazardous Substance List (Chapter 323) (PA-RTK)

Nom selon l'inventaire	No CAS	Classification
GLYCOL ETHERS		E

Légende

E Environmental hazard

NPCA-HMIS® III

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement sur les produits dangereux (RPD)
SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Avertissement : Aucune représentation ou garantie, exprimée ou implicite, de la marchandise, de l'aptitude à un but particulier ou de toute autre nature, n'est faite en ce qui concerne les renseignements concernant le produit mentionné dans le présent document. L'information contenue dans le présent ici est, au meilleur de notre connaissance et de notre croyance, exacte. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation échappent à notre contrôle, il est impossible de prévoir tous les effets sur la santé ou les risques d'exposition encourus par l'utilisation de ce produit. Tous les produits chimiques présentent un certain degré de danger et doivent être utilisés avec prudence. Les informations et recommandations contenues dans les présents sont présentées de bonne foi. L'utilisateur doit examiner ces informations en même temps que sa connaissance de l'application destinée à déterminer la pertinence de ce produit à cette fin. En aucun cas le fournisseur ne sera responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation, le recours ou l'utilisation abusive de ces informations. En outre, il incombe directement à l'utilisateur de se conformer à toutes les réglementations applicables régissant l'utilisation et l'élimination de ce matériel.